



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Première Session cantonale des jeunes: deux jours pour exprimer ses idées

L'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie publique est ancré dans la Constitution vaudoise. Les 2 et 3 mai prochain, 100 jeunes de 14 à 20 ans provenant de tout le canton élaboreront puis débattront de leurs propositions sur des sujets de société qui les concernent: la formation, la mobilité, la participation politique et le rapport entre les générations. Les propositions adoptées à l'issue de cette première Session cantonale des jeunes seront remises au Bureau du Grand Conseil.

La participation des enfants et des jeunes à la vie publique est encouragée par la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse, entrée en vigueur le 1er juillet 2010. Celle-ci concrétise l'article 85 de la Constitution vaudoise selon laquelle « l'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté, en assurant leur formation civique, en favorisant diverses formes d'expériences participatives ». La Session cantonale des jeunes est une expérience participative ponctuelle de grande ampleur qui vise à susciter l'intérêt des jeunes pour la chose publique, en leur permettant de débattre et de faire des propositions dans des conditions proches de celles de l'organe législatif cantonal. Elle a notamment pour but de donner une image positive de la politique et d'offrir à des jeunes une expérience concrète de la participation à des processus politiques.

Samedi 2 mai, les jeunes participantes et participants travailleront par groupe sur l'un des quatre thèmes choisis au préalable par des jeunes et des professionnels du milieu de la jeunesse: la mobilité, la formation et l'insertion professionnelle, la participation politique des jeunes et le rapport entre les générations. Des députées et des députés ainsi que des experts viendront partager leurs connaissances et points de vue, mais ce sont bien les jeunes qui rédigeront leurs propres propositions en toute indépendance. Celles-ci seront ensuite débattues en plénière dimanche 3 mai dans l'Aula du Palais de Rumine à Lausanne et les propositions retenues seront directement remises au Bureau du Grand Conseil.

Réunissant un grand nombre de jeunes sur un week-end, la Session cantonale se veut complémentaire au rôle de la Commission de jeunes nommée par le Conseil d'Etat

pour un mandat de deux ans. La participation à la Session cantonale de jeunes est ouverte à tous les jeunes du canton âgés de 14 à 20 ans. Renseignements et inscriptions jusqu'au 8 avril sur le site www.cdjvaud.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2015

DFJC, Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, Service de protection de la jeunesse, 078 734 16 35 - frederic.cerchia@vd.ch